



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

DECISION N° 2018-116 DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrête ministériel du 25 septembre 2018 portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à M. Michel COMBE, secrétaire général, pour signer l'acte de cession au profit du SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE en abréviation «SDIS» dont le siège est 26 rue du Cardinal Mathieu à NANCY, des parcelles ci-après, sises à ESSEY-LES-NANCY :

Section	N°	Lieudit	Surface
AW	152	La Facelle	00 ha 23 a 37 ca
AW	552	La Facelle	03 ha 24 a 08 ca
AW	647	2 Chemin Jard	00 ha 99 a 69 ca
AX	192	Hauts Devoirs	00 ha 20 a 20 ca
AX	194	Hauts Devoirs	00 ha 26 a 41 ca

Total surface : 04 ha 93 a 75 ca

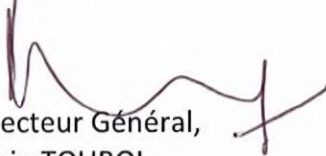
moyennant le prix de principal de UN MILLION SIX CENT VINGT-SIX MILLE TROIS CENT TRENTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1.626.334,40 EUR), toutes taxes comprises.

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Fait à PONT-A-MOUSSON
Le 5 décembre 2018


Le Directeur Général,
Alain TOUBOL